

LA FILIERE BOVINS VIANDE

L'élevage bovin allaitant : une production prédominante en Bourgogne-Franche-Comté

L'élevage bovin allaitant domine largement l'ouest de la Bourgogne-Franche-Comté. Avec le réchauffement climatique impactant la ressource fourragère, la baisse de consommation de viande bovine et les difficultés inhérentes au métier d'éleveur, les effectifs de bovins allaitants ne cessent de décroître depuis 2010, suivant la même tendance que celle observée au niveau national.

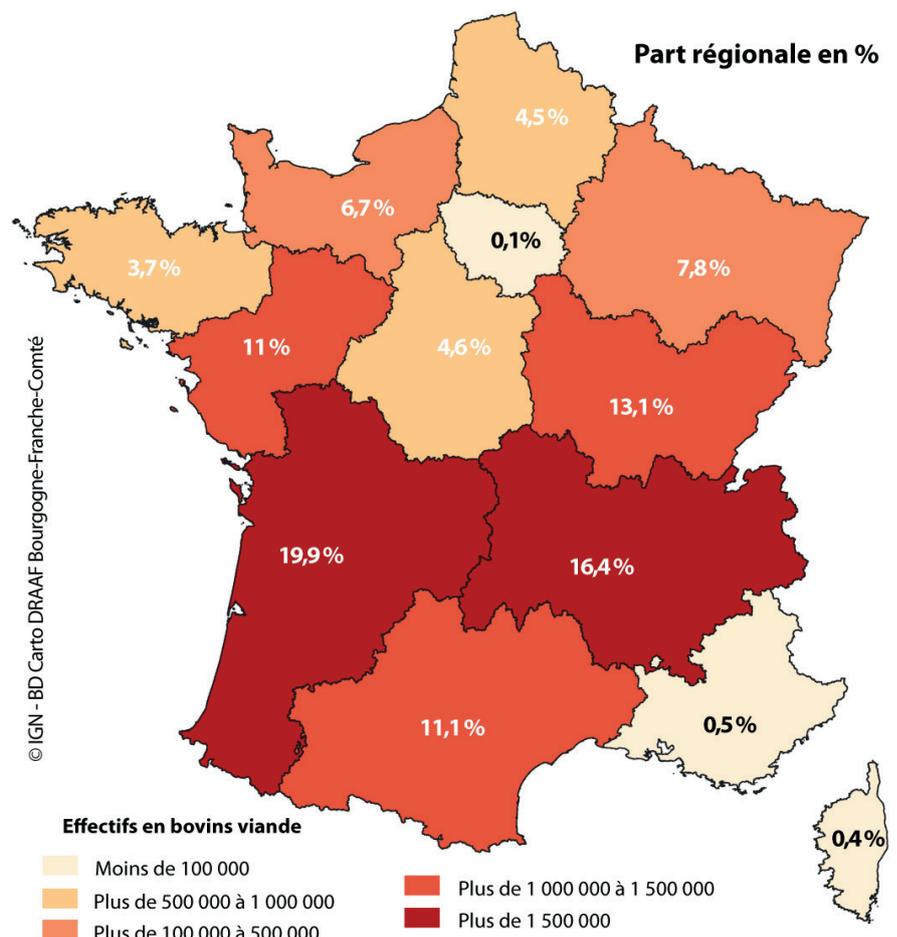
Avec 13,1 % des effectifs nationaux, la Bourgogne-Franche-Comté est le 3^{ème} cheptel allaitant derrière les régions Nouvelle-Aquitaine (19,9 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (16,4 %).

Au vu de la taille très hétérogène des régions administratives, la Bourgogne-Franche-Comté détient cependant la densité de bovins allaitants la plus élevée avec près de 26 animaux au km².

En comparaison avec 2019 et malgré la baisse des effectifs liée à la décapitalisation du cheptel reproducteur, la part régionale progresse à l'instar des grandes régions allaitantes françaises.

En 2022, 1 238 000 bovins allaitants sont présents sur la région soit 71 % du cheptel bovin total. La population de vaches allaitantes reproductrices représente 470 000 animaux.

Figure 1. La Bourgogne-Franche-Comté, 3^{ème} région allaitante de France



Source: Agreste - Statistique Agricole Annuelle

1 - LES EXPLOITATIONS ET L'ÉLEVAGE DE BOVINS ALLAITANTS

Figure 2. Exploitations de Bourgogne-Franche-Comté élevant des bovins allaitants

	2000	2010	2013	2016	2020	2022
Exploitations avec vaches allaitantes	12 989	10 883	9 545	8 685	7 408	7 061
dont PBS ¹ > 25 000 euros	10 095	8 303	8 413	7 469	6 948	5 819
dont spécialisées (OTEX 4600)	7 210	5 841	5 841	4 439	4 554	4 536
Nombre moyen de vaches par exploitation	39	50	50	61	65	67

¹ Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur **production brute standard** (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible. Ces coefficients sont volontairement structurels, calculés en moyenne sur cinq années.

Sources: Agreste - Recensement de l'Agriculture 2000, 2010, et 2020, ESEA 2013 et 2016, BDNI au 31/12/2020 et au 31/12/2022

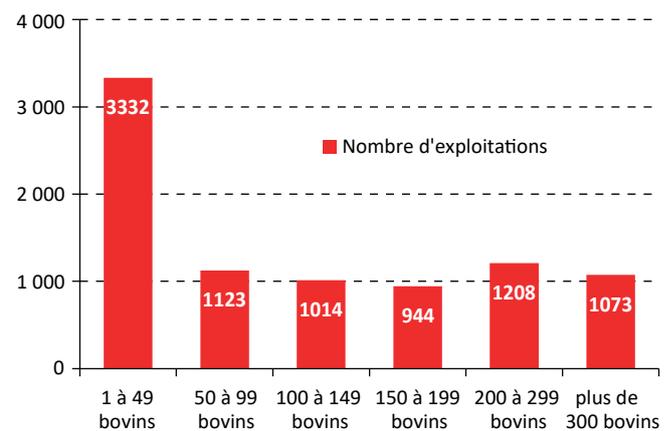
Au 31 décembre 2022, on dénombre 7 061 exploitations détenant au moins une vache allaitante en Bourgogne-Franche-Comté, soit une diminution de 6 % en trois ans.

En ne prenant en compte que les exploitations de plus de 10 vaches, l'exploitation de bovins allaitants se compose en moyenne de 77 vaches reproductrices en Bourgogne-Franche-Comté, contre 52 vaches en moyenne en France. Les départements très spécialisés de la Nièvre et de Saône-et-Loire détiennent respectivement 88 et 81 vaches en moyenne par exploitation, alors que les départements du Massif du Jura ont des troupeaux bovins allaitants d'une taille beaucoup plus restreinte, autour de 36 vaches par exploitation, en complément d'une autre production principale. La part des exploitations spécialisées (OTEX 4600) augmente régulièrement depuis 2000, pour atteindre en 2022 près des deux tiers des exploitations de bovins allaitants de la région (64 %).

Les effectifs de bovins allaitants sont en baisse depuis une dizaine d'années, phénomène observable également en France. Chez les producteurs laitiers, la baisse du nombre de vaches est moindre grâce au dynamisme de la production de lait du Massif du Jura. La baisse est flagrante en élevage bovin allaitant. De plus la tendance observée s'accélère depuis 2017.

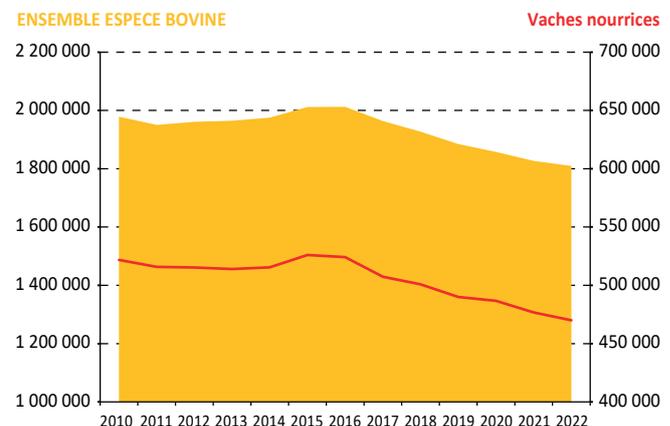
Ainsi, entre 2017 et 2022, les effectifs de vaches nourrices ont diminué de 7,4 % alors que les effectifs bovins totaux régressent de 8 %, soit une diminution de plus de 150 000 animaux.

Figure 3. Répartition des exploitations en fonction de la taille du troupeau allaitant



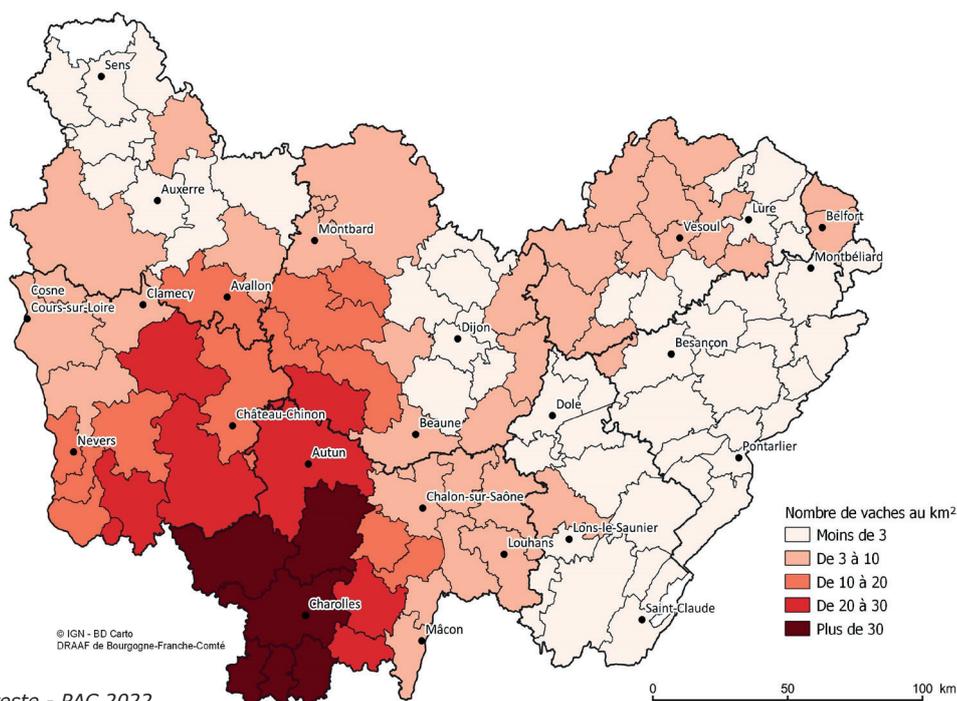
Source: Agreste - Traitement SRISE, BDNI au 31/12/2022

Figure 4. L'érosion des effectifs de vaches allaitantes se poursuit



Source : Agreste - SAA 2010 - 2022

Figure 5. Nombre de vaches allaitantes au km² par EPCI

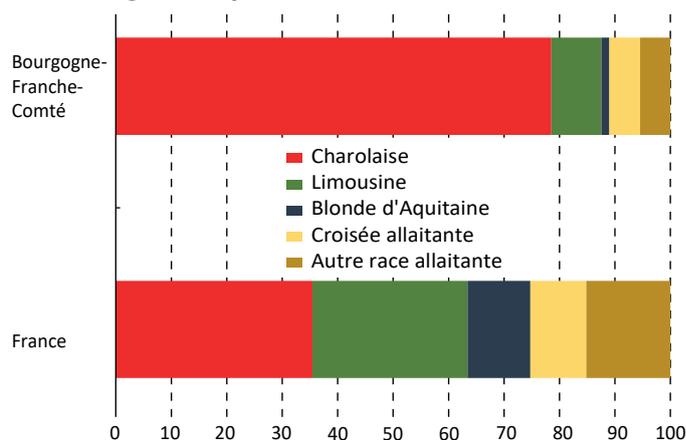


Source: Agreste - PAC 2022

Les départements de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de la Côte d'Or, où l'on retrouve les bassins traditionnels de production de bovins allaitants, regroupent 82 % des effectifs de bovins allaitants de la région.

La race Charolaise est toujours très bien représentée avec 79 % des effectifs de bovins allaitants, mais tend à laisser plus de place aux autres races allaitantes.

Figure 6. Répartition des races de bovins allaitants



Source : Agreste - Traitement SRISE, BDNI au 31/12/2022

Méthode :

- Traitement de la BDNI (Base de Données Nationale d'Identification) :

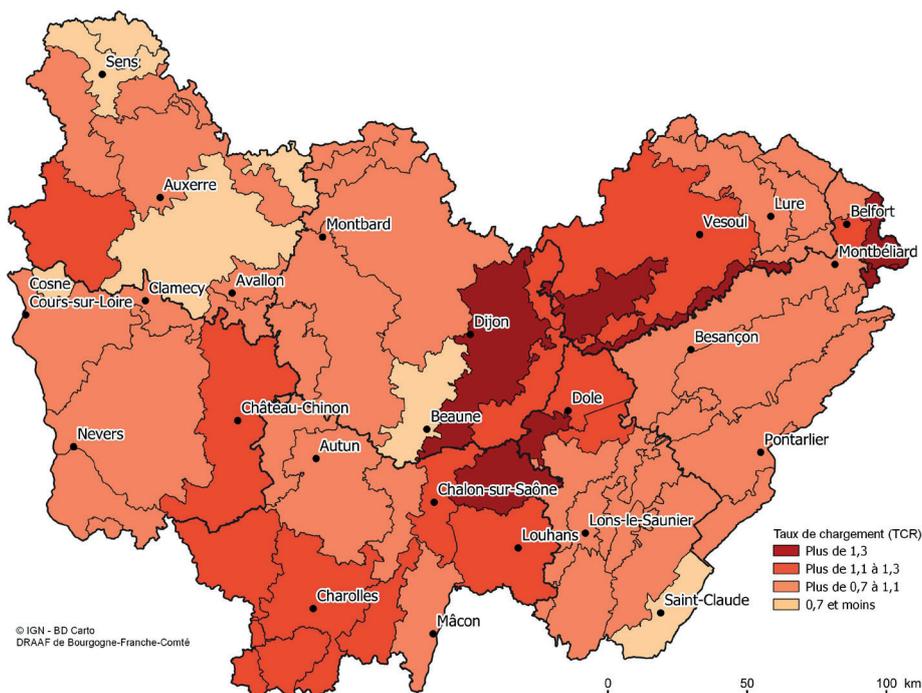
Les effectifs par race extraits de la **BDNI** sont classiquement affectés (traitement SSP) à deux catégories de troupeaux Lait ou Viande. Ainsi, les animaux « Croisés » se retrouvent systématiquement parmi la catégorie Viande, quelle que soit la nature du troupeau dont ils sont issus. Nous avons choisi d'effectuer une correction à partir des vaches présentes dans le troupeau. Ainsi, dans un troupeau essentiellement de vaches laitières, les animaux croisés sont requalifiés Lait. Les animaux croisés des autres troupeaux demeurent codés Viande. Pour les troupeaux mixtes, les animaux croisés sont affectés à la catégorie de vaches la plus importante ou, en l'absence de vaches, à la catégorie Viande.

- Taux de chargement :

Le **taux de chargement** est le rapport entre la somme des UGB (Unité gros Bétail) et la surface fourragère d'un même territoire. L'ensemble des animaux de l'espèce bovine, ovine et caprine sont ainsi convertis en UGB, un UGB étant l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an sans complément alimentaire concentré. La surface fourragère correspond aux surfaces en prairies permanentes, temporaires, fourrages annuels, légumineuses et maïs ensilage.

La présence des principales espèces d'animaux se traduit par des taux de chargement (en Unité Gros Bétail-UGB) variables selon la pression d'élevage. Parmi les Petites Régions Agricoles (PRA) spécifiques aux zones d'élevage bovin allaitant, la pression de chargement est la plus importante en Sologne bourbonnaise, Brionnais et Charolais, de l'ordre de 1,2 à 1,3 UGB par hectare de surface fourragère. Les autres PRA dans lesquelles on observe de forts taux de chargement (zones foncées sur la carte) correspondent soit à des bassins d'élevage laitier (à l'est), soit à des PRA peu pourvues en surfaces fourragères.

Figure 7. Taux de chargement (TCR) par petite région agricole

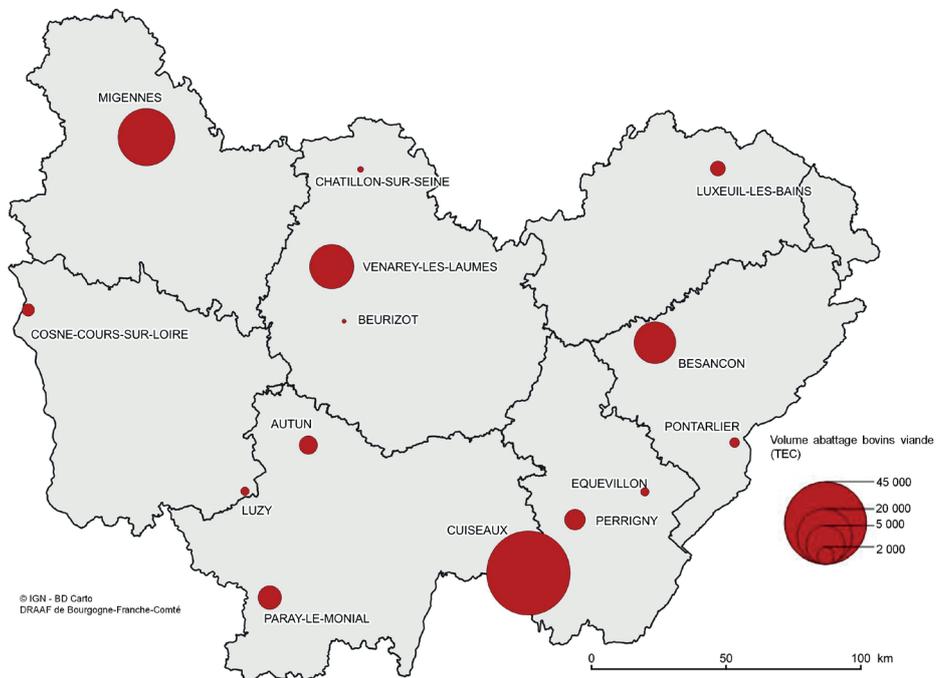


Source: Agreste - BDNI au 31/12/2022, PAC 2022

2 - LES ABATTAGES BOVINS ET LA MISE EN MARCHÉ SUR LE TERRITOIRE

En 2022, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 14 abattoirs traitant les bovins, soit 7 % des abattages de cette espèce à l'échelle nationale, dont 2 abattoirs mono-espèces situés à Venarey-Les-Laumes (21) et Cuiseaux (71). Les abattoirs de la région ont traité 104 400 tonnes équivalent carcasse (tec) sur l'année 2022 dont les trois quarts sont issus d'animaux de race allaitante ou croisée. Entre 2000 et 2022, la moyenne annuelle des abattages se situe à 105 300 tec avec un pic observé sur la période 2016-2019. Depuis, l'activité des abattoirs est en repli. L'abattoir mobile situé à Beurizot a cessé son activité début 2023.

Figure 8. Volume des abattages bovins viande en Bourgogne-Franche-Comté



Source: Agreste - BDNI 2022

Un peu plus de la moitié (52 % du tonnage) des bovins produits sont aussi abattus en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui représente 57 400 tec. Ils sont abattus pour 43 % des volumes dans des outils de Saône-et-Loire, de Côte d'Or (19 %) et du Doubs (18 %), départements où, logiquement, on retrouve des abattoirs de grande capacité. Les régions AURA abattent 33 % et la Bretagne 5 % de la production régionale de bovins (en tec).

A l'inverse, en région, au-delà de la production intrinsèque, les outils d'abattages du territoire traitent également des animaux issus des régions Grand-Est (15 %) et AURA (14 %). En 2022, les vaches de réforme sont toujours en tête des catégories de bovins abattus en Bourgogne-Franche-Comté, représentant 41 % des quantités abattues.

Au sein de cette catégorie, les réformes allaitantes et laitières occupent chacune 60 % et 40 % des abattages. Suivent ensuite les jeunes bovins pour 27 % des quantités abattues et les génisses de boucherie pour 22 %, les veaux de boucherie ne représentant qu'à peine 5% des quantités.

Parmi les animaux abattus, la race Charolaise réalise à elle seule 50 % du tonnage régional, suivie par la Montbéliarde (15 %) et les animaux de type croisé (10 %).

La mise en marché des bovins produits en Bourgogne-Franche-Comté est assurée par divers opérateurs reconnus, coopératifs ou privés. Quatre organisations de producteurs commerciales (OPC) interviennent sur le territoire régional : FEDER et sa filiale Feder-Eleveurs Bio, Sicarev Coop, Franche-Comté Elevage. A cela s'ajoutent trois organisations de producteurs non-commerciales : ELVEA 21-89, ELVEA 71-58 et ELVEA Franche-Comté.

Trois marchés aux cadrans ou de gré à gré viennent compléter l'offre de mise en marché régionale. Il s'agit des marchés de Saint-Christophe-en-Brionnais en Saône-et-Loire, Moulins-Engilbert et Corbigny dans la Nièvre. Ces marchés ont commercialisé 103 000 animaux en 2022 dont 6 000 bovins destinés à la boucherie et 97 000 animaux maigres.

L'export d'animaux vifs concerne les mâles et femelles de 6 à 18 mois destinés à l'engraissement. En 2022, 182 000 animaux de la région sont exportés dont 70 % de mâles et 30 % de femelles. Les effectifs exportés sur l'année 2022 sont en baisse de 8,3 % au regard de 2021.

Aussi bien chez les mâles que chez les femelles, l'érosion du nombre d'animaux exportés s'accélère depuis les dernières années en lien avec la décapitalisation du cheptel allaitant français.

Les départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire sont les deux plus importants pourvoyeurs d'animaux maigres avec 138 000 animaux soit 75 % de l'export régional.

En 2022, le principal pays bénéficiaire à l'export reste l'Italie avec près de 85 % des effectifs. L'Algérie et l'Espagne arrivent ensuite avec environ 10 % des animaux exportés.

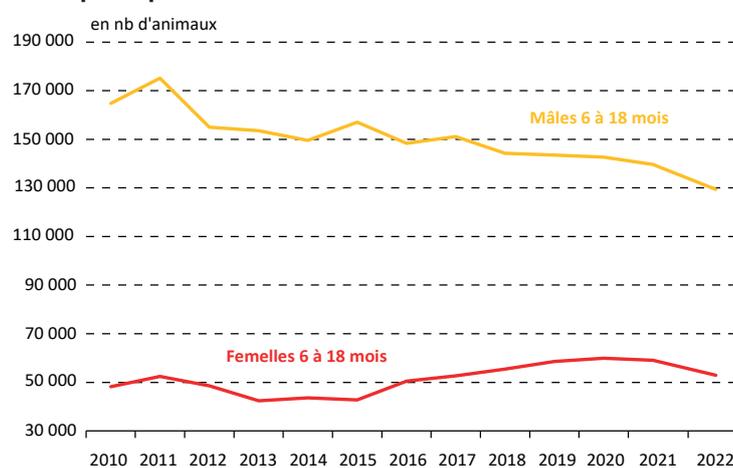
Figure 9. Les régions d'abattage des bovins originaires de Bourgogne-Franche-Comté

	Nb bovins	Tonnage (Tec)	% du tonnage
Bourgogne-Franche-Comté	161 608	57 398	52 %
Auvergne-Rhône-Alpes	100 018	36 010	33 %
Bretagne	16 251	5 111	5 %
Pays de la Loire	8 534	3 470	3 %
Grand Est	8 317	2 517	2 %
Hauts-de-France	3 598	1 509	1 %
Nouvelle-Aquitaine	4 163	1 495	1 %
Occitanie	3 291	1 148	1 %
Normandie	2 572	1 047	1 %
Centre-Val de Loire	128	51	0 %
Île-de-France	31	6	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14	5	0 %
Total originaire BFC	308 525	109 767	100 %

Note de lecture: sur les 308 525 bovins abattus en 2022 originaires de BFC, seuls 161 608 son abattus dans la région soit 52 %

Source: Agreste - BDNI 2022

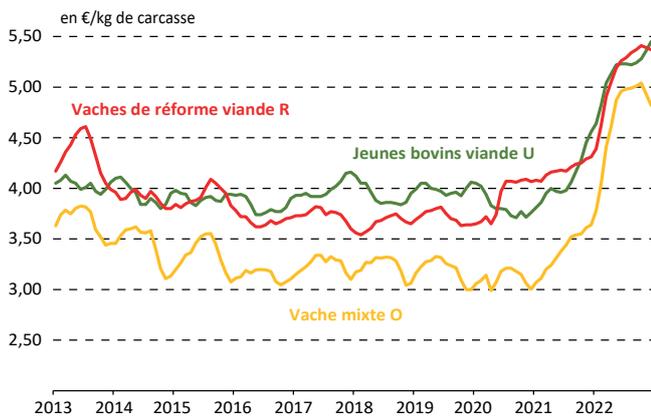
Figure 10. L'érosion des exports de broutards, conséquence de la fonte du cheptel reproducteur



Source : Agreste - Extractions BDNI du 14/02/23

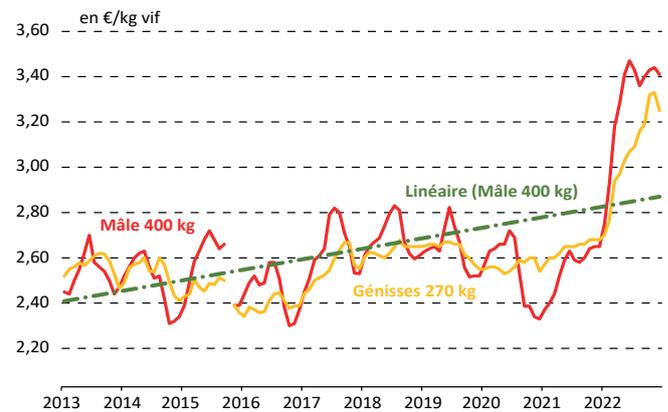
3 - CONJONCTURE ET SITUATION ÉCONOMIQUE DES ÉLEVAGES BOVINS ALLAITANTS

Figure 11. Une nette progression des cours depuis 2020



Source : Agreste - Commission de cotation GBEA Bassin Centre-Est

Figure 12. La cotation des broutards Charolais à la hausse liée à la baisse de l'offre



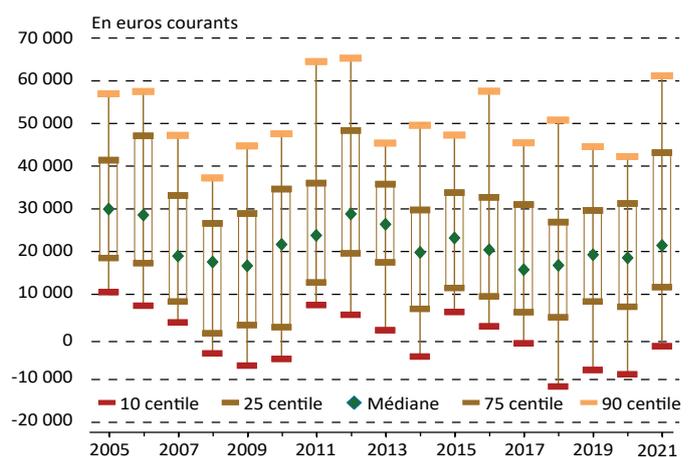
Source : Agreste - Commission interdépartementale de Dijon

Les cotations Entrée abattoir ont été particulièrement revalorisées au printemps 2020 avec le démarrage du COVID. Entre 2013 et 2022, les cours du Jeune Bovin et de la vache de réforme viande progressent de l'ordre de 30 %. Après un pic de cotations en 2013, le marché se stabilise à nouveau et les tarifs tendent à s'éroder. L'arrivée du COVID oblige les Français à rester chez eux et la demande en viande hachée explose. Les approvisionnements en vache laitière de réforme ne suffisent alors plus et les industriels s'orientent alors vers davantage de vaches allaitantes pour satisfaire les besoins de leurs clients. Depuis 2020, les tarifs continuent de progresser, particulièrement en 2022, permettant de couvrir tout ou partie de l'augmentation des coûts de production et notamment des coûts alimentaires qui ont explosé avec l'inflation. La décapitalisation du cheptel souche a indéniablement eu un impact sur les cotations en faisant diminuer l'offre disponible. Le Jeune Bovin a bénéficié en 2022 d'une demande forte à l'export, stimulant sa cotation.

Sur le marché du maigre, alors qu'en 2020 on observe une diminution des prix du broutard mâle du fait du peu de visibilité à moyen terme sur les débouchés d'animaux à engraisser, dès 2021, la cotation est ascendante de manière quasi ininterrompue. La demande est forte à l'export notamment en Italie, mais également sur le marché intérieur.

Le broutard bénéficie en 2022 du marché porteur du Jeune Bovin. Chez les laitons de 270 kg, la cotation parvient à se maintenir entre 2,50 et 2,70 €/kg tout au long de 2020 et 2021, puis suit la même tendance à la hausse que le broutard mâle de 400 kg.

Figure 13. Dispersion du Résultat courant des éleveurs de bovins viande de 2005 à 2021

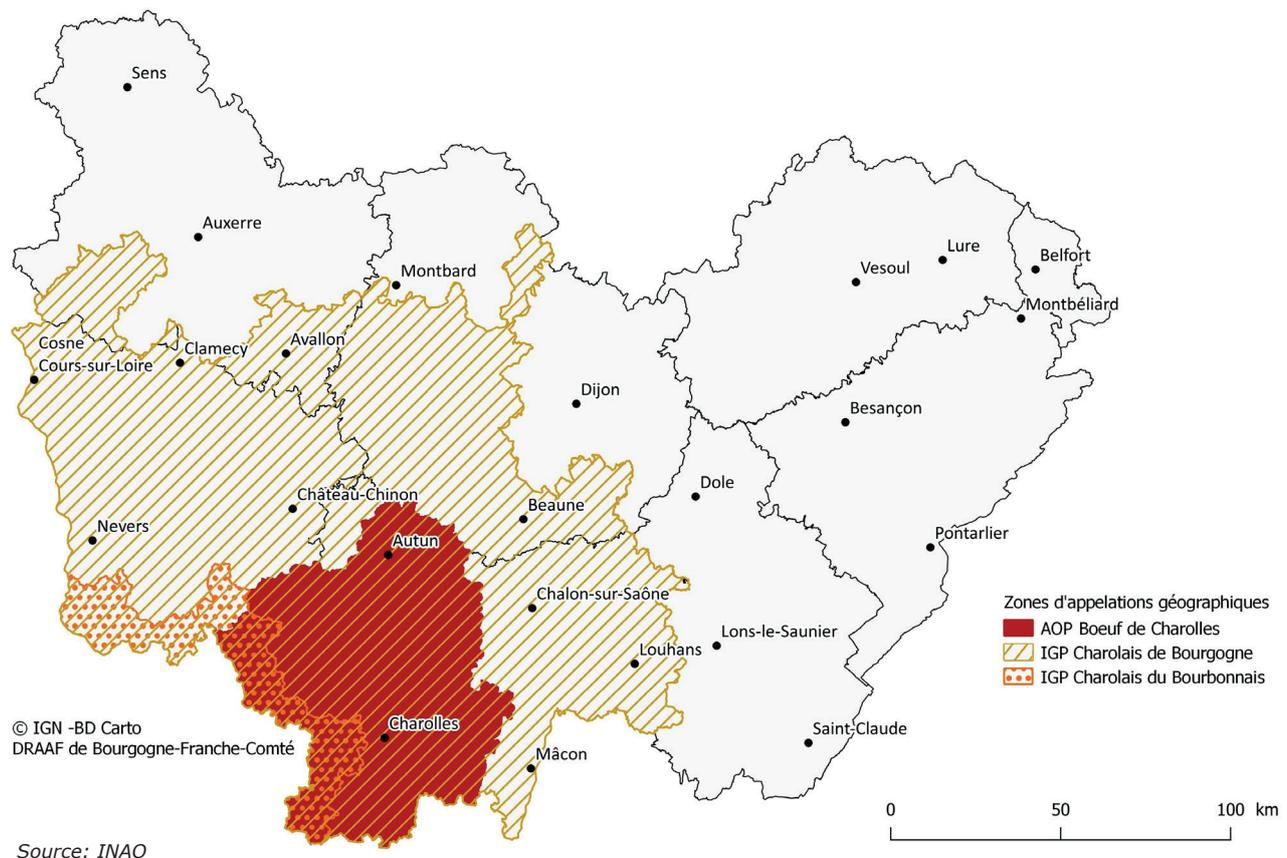


Source : Agreste - RICA 2005 à 2021

En Bourgogne-Franche-Comté, le résultat courant médian des exploitations spécialisées de bovins viande (OTEX 4600) s'élève à 21373 € en 2021 avec la moitié des entreprises se situant entre 11 500 € et 43 000 €. De 2005 à 2021, le résultat médian moyen est de 21 580 €, évoluant selon les années entre 15 000 et 30 000 € avec une tendance cependant à la baisse. Seuls 10 % des exploitations de bovins viande affichent des résultats supérieurs ou égaux à 60 000 € en 2021. D'autre part, on observe que depuis 2005, l'écart se creuse entre les exploitations affichant les meilleurs (centile 90) et les plus faibles (centile 10) résultats courants.

4 - LA PRODUCTION DE BOVINS ALLAITANTS SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ

Figure 14. Les signes de qualité des bovins allaitants de Bourgogne-Franche-Comté



Quatre signes officiels de qualité (hors Agriculture Biologique) coexistent sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. L'AOC Bœuf de Charolles est reconnue en 2010 par le Ministère de l'Agriculture puis l'AOP en 2014 par l'Union Européenne. Elle concerne 155 communes couvrant la moitié du département de Saône-et-Loire, une partie du département de la Loire, la partie sud-est du département de la Nièvre ainsi qu'une commune du département du Rhône.

En 2023, 165 producteurs sont habilités à produire sous cette AOP pour un volume de 734 tonnes (+ 8 % par rapport à 2021).

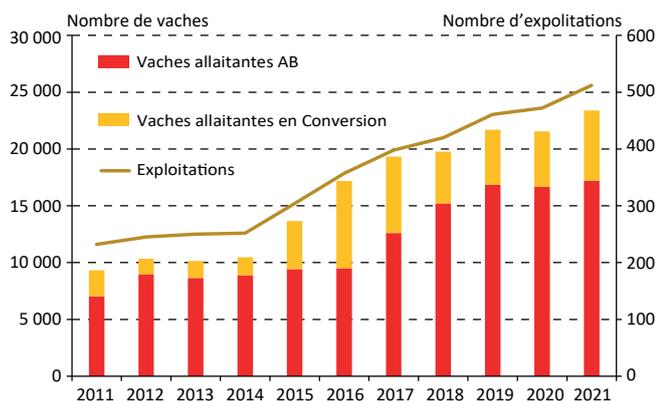
L'IGP Charolais de Bourgogne, reconnue en 2017 par l'UE, concerne 835 éleveurs en 2021 et 393 tonnes de viande sous cette démarche. Avec 1 505 communes, l'aire géographique s'étend sur tout ou partie des départements de la Bourgogne ainsi que sur une partie de la Loire et du Rhône.

L'IGP Bœuf Charolais du Bourbonnais, d'abord Label Rouge dès 1974 et IGP depuis 1996 concerne principalement le département de l'Allier (AURA) mais permet aussi à quelques producteurs situés dans la Nièvre ou la Saône-et-Loire de produire des animaux avec cette démarche.

Enfin, en 2021, 1800 producteurs sont habilités sur la région à produire sous deux signes de qualité Label Rouge « Viande bovine de race Charolaise » commercialisés sous deux marques différentes : « Tendre Charolais » en boucherie et « Plaisir Charolais » en GMS pour le premier et sous la marque « Charolais Terroir » pour le deuxième.

N'ayant pas d'aire géographique rattachée, ces deux Label Rouge, spécifiques à la race Charolaise, ont commercialisé 7 650 tonnes de viande au niveau national dont 80 % issues d'exploitations des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

Figure 15. Nombre de Vaches allaitantes AB et nombre d'exploitations



Source : Agreste - Agence Bio 2021

Figure 16. Répartition des vaches allaitantes AB par département en 2021

	Nombre d'exploitations	Têtes AB	Têtes en Conversion
Côte-d'Or	91	2 990	1 596
Doubs	23	263	257
Jura	51	1 162	168
Nièvre	91	3 438	2 177
Haute-Saône	99	2 965	728
Saône-et-Loire	99	4 359	693
Yonne	53	1 867	564
Territoire-de-Belfort	5	157	0
BFC	512	17 201	6 183

Source : Agreste - Agence Bio 2021

En 2021, le nombre d'exploitations élevant des vaches allaitantes en Agriculture Biologique s'élève à 512 unités en Bourgogne-Franche-Comté pour un total de 17 201 vaches nourrices. En 11 ans, ce nombre d'exploitations a plus que doublé et le nombre de vaches a été multiplié par presque 2,5.

Cette évolution n'est pas linéaire sur la période. Ainsi un pic de conversion a été atteint en 2016, ensuite le mouvement se ralentit et alterne avec de bonnes et mauvaises années. En 2021, ce sont 6 183 vaches qui sont en conversion, ce qui renoue avec les meilleurs millésimes.

Ces élevages allaitants bio, sont principalement situés dans les départements de Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, de la Nièvre et de la Côte-d'Or.

A l'instar de l'agriculture conventionnelle, la taille moyenne des troupeaux est la plus grande dans la Nièvre avec 66 vaches nourrices, suivie de l'Yonne et de la Saône-et-Loire (respectivement 57 et 56 vaches allaitantes). Toutefois, ces cheptels moyens sont en baisse de quelques unités par rapport à 2018. De même, si la SAU moyenne de ces exploitations augmente, la part dévolue à la STH se réduit.

La plus faible dynamique de conversion remarquée ces dernières années peut s'expliquer par plusieurs facteurs. La grille de prix des bovins bio qui apporte une stabilité des prix payés aux producteurs apparaît comme un handicap quand les prix conventionnels sont longuement hauts.

Finalement, la consommation de viande bio (catégorie boucherie – source Agence bio 2021) a connu une baisse de 6 % par rapport à 2019.

Figure 17. La ferme type «bovins viandes AB» par département et dynamique

	SAU bio (ha)	% STH dans la SAU	Vaches allaitantes	Dynamique de conversion (2020-2021)	
Côte-d'Or	165	50%	52	Surfaces + 7 %	Cheptel + 2 %
Doubs	91	71%	22	Surfaces - 4 %	Cheptel - 13 %
Jura	135	66%	37	Surfaces + 11 %	Cheptel + 3 %
Nièvre	160	54%	66	Surfaces + 16 %	Cheptel + 5 %
Haute-Saône	141	67%	47	Surfaces + 8 %	Cheptel + 2 %
Saône-et-Loire	118	74%	56	Surfaces + 7 %	Cheptel + 0 %
Yonne	155	46%	57	Surfaces - 0 %	Cheptel - 5 %
Territoire-de-Belfort	132	84%	62	Surfaces =	Cheptel =

Source : Agreste - ORAB-BFC, Agence Bio 2021